

Le Traité de Versailles

Le Traité de Versailles, signé des mois après la fin de la guerre, a été conçu pour garder la paix et pour finir les problèmes créés lors de la Première Guerre mondiale. Le traité, qui a été signé le 28 juin 1919, a redessiné la carte de l'Europe en changeant les frontières de certains pays.

Les conditions principales du Traité étaient les suivantes.

L'Allemagne a été forcée :

- d'accepter la responsabilité pour la guerre ;
- de réduire son armée à 100 000 hommes et n'avait pas le droit d'avoir la conscription ;
- de réduire sa marine à six vaisseaux de guerre et n'avait pas le droit d'avoir de sous-marin ;
- de détruire toute son armée de l'air ;
- de donner de la terre à la Belgique, à la France, au Danemark, et à la Pologne ;
- de remettre toutes ses colonies ;
- d'accepter de payer des réparations aux alliés pour tous les dommages provoqués par la guerre.

Changements de frontière et la formation de nouveaux pays :

- l'Italie a reçu deux petits secteurs de terre.
- la côte Adriatique fait maintenant partie d'un nouveau pays appelé la Yougoslavie, qui inclue la Serbie et la Bosnie.
- la Pologne, la Lituanie, la Lettonie, l'Estonie, et la Finlande ont été créées.
- la Tchécoslovaquie et la Hongrie ont été créées.

Ce traité a causé beaucoup d'arguments et de colère. Par conséquent, c'est l'une des raisons principales de la Deuxième Guerre mondiale.

Le Canada à la conférence de paix de Paris

En reconnaissance pour sa contribution à la guerre, le Canada a été représenté en tant que membre sans droit de vote à la délégation de paix. On a également accordé au Canada l'adhésion à la Société des Nations, récemment établie pour garder la paix internationale et, à l'Organisation internationale du travail, conçue pour maintenir des normes de travail internationales. Le Canada a gagné le respect de la communauté internationale.